Je suis passé ce 24 novembre devant la 23e chambre du tribunal correctionnel pour des faits de « jet de projectiles sur des flics » et « participation à un attroupement armé en vue de commettre des violences et des destructions avec cette circonstance d'être masqué et derrière une banderole », c'est à dire celle du Front Social 75 : **« fronts sociaux / tous pour tous »**.



Un rassemblement s'est déroulé en présence de plusieurs dizaines de militants et de camarades de la CGT (UD et US Commerce de Paris et ma section syndicale de la restauration commerciale du Louvre), du Front Social 75, des salariés en grève de l'Holiday Inn de Clichy (soutenu par la CGT HPE, la CNT-SO et SUD Rail) et du Secours Rouge International (délégations de Belgique, d'Italie et de Suisse). 
Après nous avoir brièvement bloqué, Kajetan (un autre inculpé du 10 octobre), moi-même et les soutiens par les gendarmes et les RG devant le Palais de Justice, l'audience a pu démarrer et s'est mal passée comme je le prévoyais car les magistrats avaient bien l'intention de me plomber en me faisant passer pour une sorte de meneur qui entraîne le Black Bloc à détruire des agences bancaires et à lancer des projectiles sur les flics. Même mon appartenance syndicale a posé problème car, pour eux, il est impossible que des militants CGT puissent être dans le cortège de tête... (Or c'est le choix politique et tactique de notre section syndicale). 
Je tiens à saluer mon avocate Irene TERREL et sa remarquable plaidoirie mais aussi ses interventions efficaces contre des « débats » uniquement à charge contre moi. 
La procureure, bien à l'aise dans une ambiance nauséabonde de casser du syndicaliste a requis six mois avec sursis simple et je ne doute que le délibéré du 15 décembre va confirmer cette peine infâme avec en plus le versement de deux fois 800 euros en plus de 350 euros de dommages à deux flics victimes des casseurs. 
Je dis ça car moins d'une heure après Kajetan arrêté lui aussi le 10 octobre passe pour « rébellion et outrage » et « participation à un attroupement armé en vue de commettre des violences et des destructions avec cette circonstance d'être masqué et derrière une banderole ». Un flic s'est même présenté pour expliquer la différence entre actifs et passifs dans le cortège de tête (apparemment nous appartenons aux hypers actifs dans le domaine). Or la procureure a requis ...la relaxe pour tous les chefs d'inculpation et Kajetan a été relaxé. 
Bref une justice de classe qui sélectionne les victimes expiatoires du Macronisme triomphant. Et comme le dit la « fameuse banderole rouge » (dixit la présidente du tribunal) au verso : « En Macronie tous les coups sont permis ». 
Je salut enfin le camarade Cakir ERDOGAN (prisonnier du Front Populaire en Turquie et détenu en France) qui a écrit quelques jours avant ce procès :

Mon cher Georges a sûrement un peu dérangé le pouvoir de la bourgeoisie française pour qu'on s'attaque à lui, au point de le poursuivre en justice au mois de novembre. Je lui souhaite beaucoup de courage, car son procès ne va pas être un procès juridique, mais plutôt politique. Car dans cette société capitaliste, réclamer la justice et le pouvoir populaire est un délit impardonnable. C'est pour cela que la peine pour mon camarade Georges est déjà prête, maintenant ils restent juste à la formaliser par un procès, pour rendre à cette décision une couverture juridique.

Pour résumé : 
Deux personnes (Alexis et Brandon) sont passés le 10 novembre et doivent repassés le 22 décembre en civile dans le cadre du « casse » de la BRED. 
Deux personnes (Georges et Kajetan) sont passés le 24 novembre. Le délibéré pour le premier aura lieu le 15 décembre et le second est relaxé.

<http://www.lautrequotidien.fr/gratuit/2017/11/23/dclaration-de-georges-louis-militant-cgt-dfr-devant-le-tribunal-ce-vendredi-daj7c>

**LE 15 DECEMBRE A PARTIR DE 12H30 DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE**

**APPEL A SOUTENIR GEORGES LOUIS**

**MILITANT CGT ET AU FONT SOCIAL 75**

**Au cours de la manifestation du 10 octobre contre Macron et son monde, il a été violemment arrêté avec quatre autres personnes. Suivent 70 heures de GAV et une comparution immédiate. La justice lui impose  un contrôle judiciaire et une interdiction de manifestation durant un mois et demi pour ... rien ou sinon pour punir ceux qui disent :  Stop à la destruction des droits sociaux, avec ces ordonnances et autres lois régressives.**

**Le 24 novembre, il passe devant la 23e chambre du tribunal correctionnel et il doit attendre le délibéré le 15 décembre. Le parquet réclame 6 mois de sursis et deux primes de Noël de 800 euros à deux flics pour de soi-disant jets de projectiles.**

**Encore un fois, l'Etat punit et réprime comme depuis l'an dernier où presque 4000 personnes sont passées sous les fourches caudines de la répression. Sa police poursuit son sinistre boulot d'abattre des jeunes des quartiers comme Adama, Lamine, ou d'humilier leurs familles comme celle de Yacine ...**

**Les luttes sociales se poursuivent pourtant à un rythme effréné car le patronat dans les boites s'active avec férocité sous le haut patronage de Jupiter. Pensons aux camarades de l'hôtel Holiday Inn de Clichy qui dépassent 50 jours de grève. Pensons aux femmes d'ONET en lutte depuis presque 40 jours. Pensons aussi aux salariés dans les Mc Do qui tentent de s'organiser pour barrer la route à la destruction de leurs acquis et aux manœuvres d'une direction bien pourrie.**

**Dans le prolongement du mouvement contre la « loi travail » et de Nuit Debout, le Front Social aspire justement à fédérer en réseau des syndicalistes, des précaires, des étudiants, des lycéens dans un mouvement de contestation contre les politiques réactionnaires du pouvoir capitaliste.**

***"Parce que la solidarité contre la répression étatique est le rempart de maisons communes à construire, Pour développer ces lieux, et étendre la lutte à tous les terrains de la vie,***

***Nous invitons tous les collectifs militants à se retrouver (...) pour l'élaboration de luttes à mener.***

***Face à la répression, unissons-nous. Dotons-nous des moyens de nous protéger.***

***Passons de la défense à l'attaque !"***

**ALORS COMME L'AN DERNIER**

**CONTINUONS LE DEBUT**

Voilà le résumé de l’argumentaire du Tribunal :

- MASDUPUY (presidente du TC) affirme que les "casseurs" se regroupaient derrière la banderole

- lors de l'interpellation des 5 personnes, une trentaine est venue au contact pour tenter de les extraire

- LATAUD (flic) n'a pas vu LOUIS jeter de projectile mais affirme qu'il était derrière la banderole

- FIMIEZ (flic) met LOUIS en cause formellement pour avoir jeté des pavés, et affirme qu'il ne l'a pas quitté des yeux

- LOUIS ne conteste pas avoir été porteur de la banderole en question, ni avoir constaté que les "casseurs" se repliaient derrière elle

-ZIANE (temoin) déclare à l'audience n'avoir pas vu ces casseurs se réfugier derrière la banderole et avoir manifesté dans le cortège officiel, contrairement à LOUIS

- les attestations des collègues présents lors de la manifestation sont peu circonstanciées

- il est "surprenant" que LOUIS n'ait évoqué la présence de ses collègues que tardivement lors des débats, et que lesdits collègues n'aient pas évoqué la présence de "casseurs"

- le tribunal estime donc que les témoignages ne sont pas de nature à remettre en cause la reconnaissance formelle et réitérée de FIMIEZ, alors que trois policiers font état de ce que des personnes violentes se réfugiaient derrière la banderole. Il est coupable de violences.

- LOUIS s'est muni de lunettes et d'un bonnet pour empêcher son identification, il se tient en tête de cortège derrière une banderole ACAB derrière laquelle se regroupent les casseurs, il jette lui même des projectiles en direction des policiers: il est coupable de participation à un groupement e vue de préparer des actes de violences et dégradations.